

27^{ème} RALLYE ANTIBES HISTORIC VHC
13^{ème} RALLYE ANTIBES HISTORIC VHRS
2^{ème} RALLYE REGION SUD ENRS

Date : Vendredi 20 Mai 2022

Heure : 18 h 00

NOTIFICATION AU CONCURRENT N° 183
M. DEMERTZENFELD Marc Henri

Document N° : 2.4.

Nombre de pages : 1

Pièces jointes : 0

Sur le rapport de l'Organisateur sur les reconnaissances, étayé par les contrôles effectués au moyen du système du tracking

Sur des relevés faisant ressortir des dépassements de la vitesse (58, 64, 64, 56, 59, 63, 59 au lieu de 30 km/H et 109 au lieu de 80)

Vu les articles 6.2.4 et 6.2.7 du règlement standard prévoyant les pénalités en pareil cas

Le Collège statuant hors la présence de toute personne étrangère à sa composition,

Inflige au concurrent la pénalité de premier niveau, soit :

- Amende de 160 €
- Pénalité en points de 10 points

Antibes le 20 mai 2022 à 18 h 10

Président



Jean-Claude CRESP

MEMBRES DU COLLEGE



Jacques CLEMENT

- Georges LEMMENS -

Josy MARTIN - Fabien ZYCH

